

NAO 2024

19 et 26 janvier 2024

Les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires vont débiter avec un premier rendez-vous avec la Direction ce vendredi 19 janvier.

Le contexte inflationniste est toujours prégnant en 2023, même si les niveaux de 2022 n'ont pas été atteints, et les projections sur l'année prochaine restent assez élevées. **Les résultats de Teréga ont été excellents cette année encore**. Les délibérations de la CRE sur les tarifications du Transport et du Stockage ont été rendues, et permettent un bon niveau de rémunération à l'entreprise, qui **"donne les moyens à Teréga de maintenir une politique salariale alignée avec les pratiques historiques constatées(...)"**

L'échec des NAO 2022 est toujours dans nos mémoires, ainsi que le bon niveau des négociations 2023, où la Direction semble avoir saisi l'importance d'une politique salariale qui garantit le pouvoir d'achat des salariés, tout en permettant également les reconnaissances pour les contributions individuelles. Le peuple gazier ne comprendrait pas que les négociations salariales 2024 ne soient pas du même cru.

Quelques chiffres avant d'exposer nos revendications :

| Contexte 2023/2024 | |
|------------------------------|-------|
| Inflation prévue en 2024 | 2,6% |
| Inflation 2023 | 3,7% |
| Revalorisations SMIC | 3,35% |
| Revalorisation minimums UFIP | 2% |

Nos revendications :

- **AG de 4,5%**, nécessaire pour revenir à un équilibre entre inflation et AG sur ces 5 dernières années avec un **plancher de 125€ mensuel**.
- **Enveloppe AI de 2%** permettant un taux de sélectivité auxquels les salariés de Teréga sont attachés

Cette année encore, le pouvoir d'achat des salariés de Teréga a été amputé de manière conséquente et durable, c'est pourquoi **nous porterons essentiellement nos revendications sur des mesures salariales pérennes**.

Nous revendiquons également :

- **Mutuelle** : prise en charge des cotisations forfaitaires et proportionnelles au revenu sur la base de 70% part employeur / 30% part salarié d'une part, engagement d'ouverture de négociation sur la mise en place d'une surcomplémentaire d'autre part.
- Mise en place d'une **prime de cooptation** de 1000 €
- **Tickets restaurants portés à 11€97** avec la part patronale à 7€18 correspondant aux plafonds URSSAF 2024.
- **Revalorisation de la prime de quart à 21%**
- Revalorisation de l'**aide au logement des jeunes embauchés** de 20% province et 50% Paris
- **Prime d'ancienneté** : revalorisation de la prime d'ancienneté de 0,5% par an de la 21ème à la 25ème année d'ancienneté groupe. Augmentation automatique de 2% pour la population cadre à 25 ans d'ancienneté
- **Augmentation des barèmes des primes de scolarité** de 10 points UFIP pour indemnité de base à 40 points UFIP hors famille
- Revalorisation de 10% des gratifications pour ancienneté

Votre délégation FO Teréga pour ces négociations :
Sofiane Mokhtari, Philippe Gil, Jean-Michel Laborde.

Abonnez vous à notre newsletter sur www.foterega.fr